

Vivre à

COBONNE

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°108 OCTOBRE 2018

Il est des années ainsi ; pour le Maire et l'équipe municipale, les problèmes à résoudre au cours de l'été, furent plus nombreux que ceux qui pouvaient être raisonnablement envisagés. Mais il nous fallut d'abord faire en sorte que la cantine de l'école soit en mesure d'assurer aux élèves, à la rentrée de septembre, les repas. Depuis janvier 2018, il était manifeste que la qualité des repas diminuait, que les quantités servies étaient souvent insuffisantes ; des courriers avaient été envoyés régulièrement au fournisseur, sans grand changement il faut le reconnaître. En juin 2018, le vendredi précédant la dernière semaine de classe et en soirée, le maire était averti que l'administration sanitaire avait retiré son agrément à la cuisine qui nous livrait les repas et qu'en conséquence elle n'était plus autorisée à le faire, jusqu'à nouvel ordre. Le lendemain M. le Sous-Préfet confirmait l'information et invitait les Maires à trouver une solution de remplacement. Pour chacun d'eux, en effet, il était hors de question qu'une solution ne fut pas mise en place à la rentrée.

Toutes les communes du SIVOS étant concernées, une équipe se réunit régulièrement autour de son président et elle conduisit rondement une réflexion

Comptes-rendus du Conseil municipal
en pages centrales

Vie à Cobonne p. 7
État civil p. 7
Informations pratiques p. 8



sur la qualité des repas, considérant qu'il était nécessaire de proposer une alimentation comportant des ingrédients « bio » et provenant directement, dans la mesure du possible, de l'agriculture locale. Devaient aussi être pris en compte les demandes des parents, les besoins particuliers des enfants, et le prix de revient de chaque repas, en sachant que les communes demandaient aux parents une somme supérieure pour assurer le service par le personnel de la cantine. La procédure du marché public était nécessaire et un cahier des charges a été élaboré, extrêmement précis, exigeant deux aliments « bio » par repas, la certitude d'un approvisionnement direct, la possibilité d'un repas de substitution (sans viande), l'affichage régulier des menus, ceux-ci étant prévus pour six à sept semaines, entre deux périodes de vacances.

Trois entreprises ont répondu au marché et la société API a été retenue ; ses cuisines sont situées à Loriol. Se fournissant auprès de la même cuisine et donc confronté aux mêmes problèmes, le Sivos de Divajeu a fait le même choix. Les repas étant livrés froids, la société a mis à notre disposition un four électrique, installé dans la cuisine de notre cantine ; il revient au livreur de le mettre en route et d'y déposer les plats à réchauffer. Telle qu'elle est organisée, la cantine donne toute satisfaction. Les frais de transport ne sont plus supportés par la commune et les élèves jugent les repas bons et appétissants. Chaque semaine, environ 70 repas sont servis. Les deux mêmes personnes que l'année dernière veillent sur leur bon déroulement ; chacune a signé un nouveau contrat de travail. Les salaires et charges sont maintenant entièrement à la charge de la commune de Cobonne, celle de Gigors & Lozeron y participant au prorata du nombre d'élèves.

L'école

Pour cette rentrée scolaire, les élèves sont moins nombreux : 24 au lieu de 29, soit 11 de Cobonne, 12 de Gigors et Lozeron et 1 de Piégros. Nous sommes revenus à la semaine de 4 jours de classe ; les cours se terminent donc à 16 h 30 chaque jour ; en conséquence, les activités périscolaires ne sont plus organisées. Autre conséquence, l'employée qui les mettait en place a vu son temps de travail diminuer et, par là, le contrat aidé dont nous bénéficions est supprimé à partir du 1^{er} septembre.

PLU/PLUI

La commune de Cobonne n'ayant pas élaboré de plan local d'urbanisme, l'intercommunalité est désormais compétente, de par la loi, pour l'élaboration d'un PLUI. Un plan d'urbanisme est désormais obligatoire ; son but est de prévoir la gestion des sols, en prévoyant leur utilité et leur devenir, et, en conséquence, l'implantation de nouvelles constructions destinées à l'habitat ou à des activités ou encore à des équipements. Le Conseil municipal n'a pas manifesté son opposition à ce que la commune intègre le plan local d'urbanisme intercommunal, lequel doit être achevé à la fin de ce mandat, soit le 31 mars 2020. À ce jour, le marché public pour le choix d'un cabinet d'études a été lancé. 12 réponses sont parvenues et la décision finale sera prise prochainement.

Avant l'abandon en 2011, la commune avait commencé les études nécessaires à l'élaboration de son propre PLU. Elles vont être reprises et actualisées en prenant en compte les nouveaux éléments de réflexion et les besoins exprimés. Pour prévenir les craintes concernant les pouvoirs de l'intercommunalité sur les communes, nous serons attentifs au droit du sol qui leur demeure dans son intégralité et il est tout à fait possible de mettre en place des dispositions propres à chacune d'elles. Le règlement du PLU sera établi en concertation avec les élus et les différences entre les différents territoires seront prises en compte. Enfin, le coût du PLUI sera établi pour chaque commune au prorata de ses habitants, donc moins coûteux qu'un PLU communal.

Rappelons qu'au PLUI, s'ajoute, se superpose le SCOT (Schéma de cohérence territoriale), conçu pour prévoir le développement économique et les infrastructures. Il y a obligation pour les intercommunalités et pour les agglomérations de constituer un SCOT, et pour les communes d'en faire partie. Les deux intercommunalités de la CCVD et de la CCCPS, se sont mises d'accord pour établir un SCOT commun, ce qui est assez logique car leurs territoires se jouxtent et constituent un ensemble offrant une unité géographique certaine. Dans ce SCOT, ont été définis quatre secteurs, appelés bassins de vie. Sous réserve d'approbation définitive, car ceci est tout récent, Cobonne fait partie du même ensemble que Aouste, et Mirabel et Blacons, les communes de la Gervanne constituant un autre ensemble à l'intérieur du même SCOT. PLUI et SCOT engagent le développement des communes et vos élus veilleront aux intérêts de la nôtre.

Eau : mise en place d'un schéma directeur.

Il faut en prendre conscience, en raison des bouleversements que connaît le climat (le préfet de la Drôme a de nouveau signé, ce 10 octobre, un arrêté portant restriction provisoire de certains usages de l'eau dans le département), l'eau va devenir un problème majeur dans les années à venir et son prix est appelé à augmenter, à la fois celui lié aux infrastructures à rénover ou à créer et celui payé par les abonnés. Notre commune est engagée dans la mise en œuvre d'un nouveau forage appelé à remplacer le forage en service, dans lequel une pollution est toujours possible. Il lui faut maintenant mettre sur pied un schéma directeur qui constituera une sorte de photographie de notre réseau actuel montrant son état (longueur du réseau, section des tuyaux), les aménagements qui lui ont été apportés (vannes, ventouses, sur-presseurs), son rendement, son coût pour la commune et pour les abonnés, qui analysera la consommation annuelle des Cobonnois et de ceux du hameau des Michauds, sis sur Gigors & Lozeron, que nous alimentons en eau. Ce document, en outre, devra prévoir les aménagements à y faire, l'évolution de la consommation, en fonction de nouveaux besoins et de nouvelles obligations telle celle des réserves d'eau pour lutter contre les incendies, ce qui signifie une extension du réseau du service public de l'eau, et la possibilité pour des habitations alimentées par des sources privées d'y être raccordées, telles celles du hameau des Gauthiers, faisant partie de Gigors & Lozeron mais difficilement raccordables à son réseau.

Face à cette situation et à la nécessité d'envisager le problème de l'eau pour les années à venir, l'idée d'un schéma directeur a fait son chemin et, après des rencontres avec Mme la Chef du service de l'eau au Département, sa mise en œuvre sera soumise au conseil municipal du mois de novembre. Le schéma va être construit à partir :

- de la décision du conseil municipal à construire un schéma directeur
- de la demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage par le Département, conjointement avec la commune de Gigors & Lozeron en raison de l'imbrication du réseau au hameau des Michauds et avec le quartier des Gauthiers à prévoir.
- une convention de groupement de commande, sous l'égide du Département, afin que les deux communes choisissent un seul bureau d'études. Chaque commune ne financera que ce qui la concerne et demandera sa propre subvention qui atteindra 80% du coût qui lui revient.

L'ambition de ce schéma c'est qu'au terme du 1^{er} janvier 2026, au moment du transfert obligatoire de la compétence de l'eau à l'intercommunalité, la commune de Cobonne et celle de Gigors & Lozeron aient un réseau d'eau en bon état, apte à fournir les besoins de la population, avec un prix unifié.

Encore l'eau...

Des Cobonnois nous ayant fait part de leurs soucis concernant la pression de l'eau dans le réseau, il apparaît qu'elle est bien supérieure au minimum fixé à 0,3 bar par le décret du 20 décembre 2001.

Pour information, le SMRD nous a rappelé que le propriétaire riverain d'un cours d'eau possède des droits relatifs à sa propriété mais aussi des devoirs concernant l'entretien puisque c'est lui qui en est responsable jusqu'au milieu du lit de chacune des berges qu'il possède (article L 215 -14 du code de l'environnement).

Sécurité devant l'école

Nous en avons fait la demande au Département, la vitesse des automobiles sur la départementale D. 731 devant l'école, doit être ralentie afin de prévenir l'accident stupide et potentiellement mortel. Après discussion avec le Département, il a été convenu la mise en place de deux ralentisseurs, type dos d'âne, situés l'un avant le parking public, le second après l'entrée de la salle communale. Il est prévu que, longs de 4 mètres, ils prendront place sur toute la largeur de la chaussée. La part de notre commune se monte à 15 273 € et, pour parvenir à financer, une subvention va être demandée sur les amendes de police comme le permet la réglementation quand il s'agit de sécurité routière. Il est prévu de coupler les travaux avec ceux qui vont être entrepris pour refaire les parapets du pont sur le Chanson.

Célébration du 11 novembre 2018

Chaque année, le 11 novembre est célébré en souvenir de l'armistice qui mit fin aux hostilités de la Grande Guerre. Cette année est celle du centième anniversaire et la commune de Cobonne a voulu marquer d'un éclat particulier la fin d'un conflit dont les conséquences furent immenses pour le XXe siècle, puisque outre les millions de morts et les blessés à vie, les deux grands totalitarismes en sont issus, en Russie d'abord avec la révolution bolchevique, puis en Allemagne,

avec le national-socialisme qui a engendré la Seconde guerre mondiale. L'un et l'autre sont responsables de crimes contre les êtres humains.

Pour célébrer cet anniversaire, le Conseil municipal a demandé à la troupe de théâtre l'Échappée Belle de monter un spectacle à partir de textes littéraires, de lettre de poilus, de chanson du front. Les comédiens donneront deux représentations, l'une le samedi 10 novembre à 20 h 30, la seconde le dimanche 11 novembre à 17h 30, après la cérémonie officielle qui aura le dimanche 11 novembre, à partir de 16 h 30, dans la cour de la mairie. À cette occasion, sera lue la lettre écrite par M. le Premier ministre à toutes les communes de France.

Un vin d'honneur réunira les personnes présentes après la cérémonie.

Le Conseil municipal vous invite à marquer de votre présence cette journée du souvenir.

José LOTHE

✠ Vie à Cobonne

Le 14 juillet a été célébré et nombreux furent les Cobonnoises et les Cobonnois à se rendre au verger municipal où ils furent accueillis par le Maire et les conseillers. Après que le Maire eut donné les nouvelles intéressant la vie communale, un apéritif fut offert qui permit un long moment convivial.



La fête du 15 août s'est déroulée très harmonieusement ; tous les convives ont apprécié la bonne chère et l'ambiance bon enfant de cette soirée pour laquelle les Amis du Vieux Cobonne ont déployé tout leur dévouement pour qu'elle soit réussie.

C'est déjà le dernier trimestre et, comme chaque année à l'occasion de la fête de Noël, le Conseil municipal offrira aux seniors le repas de Noël dont la date sera précisée. Quelques jours plus tard, l'avant-dernier ou le dernier jour de classe, un goûter de Noël sera offert aux enfants de l'école.

Ouverture de la Maison de Service Au Public de Beaufort/Gervanne.

✠ État-civil

Milo Dubiez, fils de Joachim Dubiez et de Suzanne Lafon, nouvellement installés agriculteurs à Baume-Rousse, est né à Cobonne le 3 août 2018.

Kelvin Barnier, fils de Gérald Barnier et de Manon Gasquet, petit fils de Rosario Barnier est né à Valence le 27 août 2018.

Maëline Bodeneç, fille de Julien Bodeneç et d'Elsa Denis, est née à Montélimar le 27 septembre 2018.

Kassie Gauthier, fille de Grégory Gauthier et de Lydie, petite fille de Josiane Gauthier est née à Valence le 20 septembre 2018.

Pour tous ces enfants, nous formons les meilleurs vœux et nous adressons aux parents, tout comme aux grands-parents, nos chaleureuses félicitations.

📍 Informations pratiques

Mairie de Cobonne

3945A Route de Gigors - Chamblard

26400 COBONNE

Numéro de téléphone : 04 75 25 24 77

Numéro de télécopie : 09 72 42 27 38

Adresse électronique : info@mairiedecobonne.fr

Site : www.mairiedecobonne.fr



Informations communes de la Gervannes et de la Sye

www.gervanne-sye.com

Horaires d'ouverture de la Mairie

- Le mardi de 14 h à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Le 1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h

Équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne

José LOTHE

Secrétaire de mairie

Sylvie MOUYON

Agent communal

François PATUREL

Numéros d'urgence

S.A.M.U.

15

POLICE SECOURS

17

POMPIERS

18

Appel d'Urgence Européen

112

Problème d'eau

04 75 76 85 37 et/ou 06 52 09 14 41

Horaires d'été de la déchetterie d'Eurre

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h.

Les mardi de 13 h 30 à 18h. *Tous les horaires d'ouverture des déchetteries intercommunales sont sur le site de la C. C. V. D. (www.valdedrome.com)*